FO Com

L'info

RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

TRIMESTRIEL - **N°70**

SOMMAIRE

01 ÉDITO
02 VIE SOCIALE
- Voeux du secteur Retraités
- Rions un peu

03 SANTÉ
- Se maintenir en forme

04/05/06 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ
- Travailler encore...

07 VIE PRATIQUE
- Cartes, chèques : fraude en hausse
- Santé et alimentation

08 MILITANTS DISPARUS
- Hommage à deux de nos plus anciens adhérents
  Jean BARBILLON
  Yvon DESSEINE
- Hommage à Hervé PEYROU
- Hommage aux militants disparus

Directeur de la publication
▶ GÉRARD ALBESSART
Rédacteur en chef
▶ RAYMOND DENOYELLE
Rédaction
▶ PIERRE FILLAUD
▶ ANDRÉ DESLOGES
▶ JEAN-PIERRE BORIE
▶ JACQUES PITIOT
▶ JEAN-CLAUDE BUGEAT
▶ JEAN-CLAUDE BRETON
▶ JEAN-LUC BURGAIN
▶ NICOLE VO THAN THO
▶ ISABELLE RAMICOURT

Retraites : le pouvoir a raison (sic), il faut réduire les inégalités !

Le 2 décembre dernier, plusieurs milliers de retraités ont manifesté leur ras-le- bol de la politique anti retraités du pouvoir et exigé l'augmentation de toutes les pensions.

Avec une inflation qui devrait atteindre les 3 % en fin d'année, les conditions de vie de nombreux retraités sont de plus en plus difficiles et, pour plus d'un tiers, à la limite de la pauvreté !

En effet, 4 retraités sur 10 (soit 5,7 millions), perçoivent une pension inférieure à 1 000 € brut par mois, soit en deçà du seuil de pauvreté fixé à 1 063 €. Sont concernés ceux (dont 52 % de femmes) ayant eu une carrière incomplète (période(s) d'inactivité, garde des enfants, temps partiel, maladie, inaptitude...) ou perçu, en activité, de faibles revenus ainsi que les non-salariés.

Il faut réduire les inégalités, le pouvoir a raison (re-sic) afin qu'aucune retraite ne soit inférieure à 1 000 €. Mais là s'arrête notre convergence de point de vue !

Faire croire que seule une réforme des retraites, conditionnée à la croissance économique du pays, permettrait d'améliorer les petites pensions, est une vaste tromperie.

Le gouvernement, plutôt que de mettre les moyens nécessaires à la correction de cette injustice, préfère l'accroître par « une harmonisation par le bas », en diminuant le montant de la majorité des pensions.

Corriger ce qui conduit à des revenus largement insuffisants est, depuis toujours, dans le champ de nos revendications. C'est possible ! Il suffirait d'une volonté politique de modifier les paramètres fixant les minimums de pensions.

Des ressources existent pour s'attaquer à ce scandale et rendre aux retraités aux carrières fractionnées la dignité qui leur est due. Il faut dépasser le financement uniquement basé sur les cotisations. La richesse créée augmente sans cesse et celle des actionnaires ne connait plus de limite.

Élargir l'assiette des « cotisations retraite » à tous les revenus, par une retenue à la source ne serait pas scandaleux ! Ce serait un juste retour sur investissement et une reconnaissance justifiée pour celles et ceux qui ont contribué, eux aussi, à la croissance du pays.

Réduire les inégalités, c'est une question de justice sociale et cela implique notamment de :

- Hisser les plus basses retraites au niveau du SMIC ;
- Rattraper la perte de 20 % de pouvoir d'achat subie sur 15 ans.

Gérard Albessart

Voeux du secteur Retraités

Isabelle, Pierrot, Raymond, Gérard et toute l'équipe de rédaction vous souhaitent une excellente fin d'année.
Que 2022 soit pour vous et l'ensemble de votre famille, une année faite de bonheur et de santé, une année pleine de chaleur et de satisfaction.

MEILLEURS VOEUX

Rions un peu

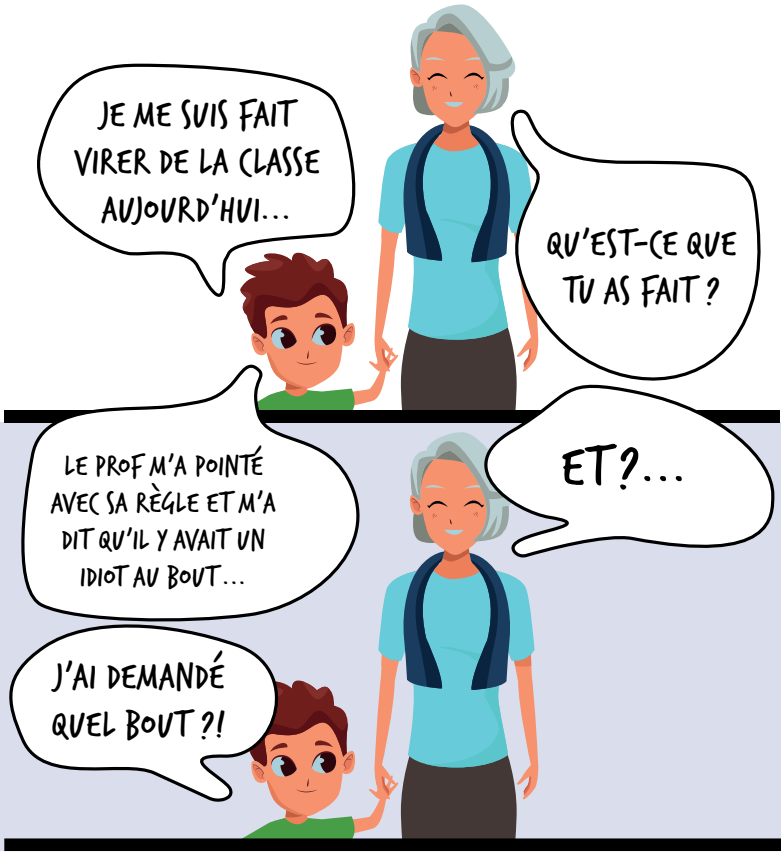

Se maintenir en forme* Maintenir notre rythme de sommeil

Notre sommeil peut être déréglé par différents évènements, une pandémie par exemple. Pour éviter ces troubles, les conseils qui suivent sont proposés :

- Essayer de se lever et de se coucher aux mêmes heures ;
- Ne pas rester au lit le matin, même si la nuit a été courte. Le lit doit rester un lieu associé au sommeil ;
- S'exposer à la lumière naturelle pour réguler son horloge biologique ;
- Faire des siestes après le repas, si nécessaire (maximum 20 minutes), pour maintenir son éveil durant la journée ;
- Ne pas manger trop lourd ou trop gras le soir et éviter de se coucher juste après le repas ;
- Faire une activité physique régulière, en évitant de le faire tard le soir.

SE RELAXER

Avec l'âge, les émotions débordent : joie, tristesse, colère... Voici quelques astuces pour gérer et retrouver le calme :

- Respirer profondément peut aider à réduire la tension et à soulager le stress, grâce à un supplément d'oxygène. Cela stimule la réaction du système nerveux, qui aide à nous apaiser.

Par exemple :

- S'installer confortablement dans un endroit calme ;
- Inspirer lentement pendant cinq secondes (par le nez si possible, en gonflant le ventre et en imaginant que l'air entre dans les poumons) ;
- Retenir sa respiration pendant 5 à 10 secondes ;
- Puis, expirer lentement pendant 5 à 10 secondes.

LA VISUALISATION

Une courte représentation est un moyen facile de se recentrer. Il suffit de s'installer confortablement (où l'on est le plus à l'aise) et ensuite de visualiser une scène paisible : des souvenirs de vacances, son endroit préféré...

Il faut alors visualiser la scène en détail grâce à ses 5 sens (sentir les odeurs, la chaleur, se rappeler le fond sonore...).

FAIRE TRAVAILLER SA MÉMOIRE

- Les interactions sociales stimulent le fonctionnement de notre cerveau ;
- Les discussions à plusieurs, autour d'un café ou lors d'un repas, peuvent paraître sans intérêt. Elles sont, en réalité, l'occasion de répéter nos souvenirs, de consolider notre mémoire épisodique. Sans contact humain, la mémoire flanche plus facilement ;
- Se parler à haute voix ;
- Oublier facilement les petites choses du quotidien, ce peut-être très embêtant. Par exemple, on se demande si l'on a bien fermé sa porte ou non. C'est, sans doute, que, dans l'action, vous pensiez à autre chose. Quand on met la clé dans la serrure, il faut s'obliger à prononcer dans sa tête et même à voix haute « je ferme la porte à clé » ;
- Faire des jeux : scrabble, jeu de dames, Sudoku, les jeux télévisés, comme « Questions pour un champion ». Ils sont tous excellents pour stimuler les fonctions cognitives, comme la capacité de raisonnement, de déductions, de logique et de concentration.

En résumé, il est possible de prendre soin de soi, facilement et même en joignant l'agréable à l'utile.

Suite et fin de l'article de notre ami André Desloges paru dans L'info RETRAITÉS n°69

TRAVAILLER ENCORE...

Travailler encore, travailler toujours, même épuisés, même usés, de très nombreux retraités y sont contraints financièrement.

Dans certaines conditions, la loi le leur permet.
Certains, une infime minorité, utilisent cette opportunité par choix, parce qu'ils sont passionnés par leur nouvelle activité ou pensent ainsi donner un sens à leur vie,

Les titulaires de petites pensions où de pensions réduites, continuellement, par la diminution programmée du pouvoir d'achat y recourent pour pouvoir assurer les dépenses quotidiennes.

Il en va de même pour ceux qui, voyant le coût de la santé ou des EPHAD s'envoler n'ont pas d'autre solution pour ne pas être, un jour, à la charge exclusive de leurs enfants.

Dans ces 2 situations, s'assurer, au jour le jour, une vie décente ou s'obliger à faire quelques économies pour pallier les aléas d'un futur qu'on devine douloureux et compliqué, il faut passer par la recherche d'un revenu complémentaire indispensable, donc, par celle d'un emploi (ce qui n'est, au demeurant, facile pour personne).

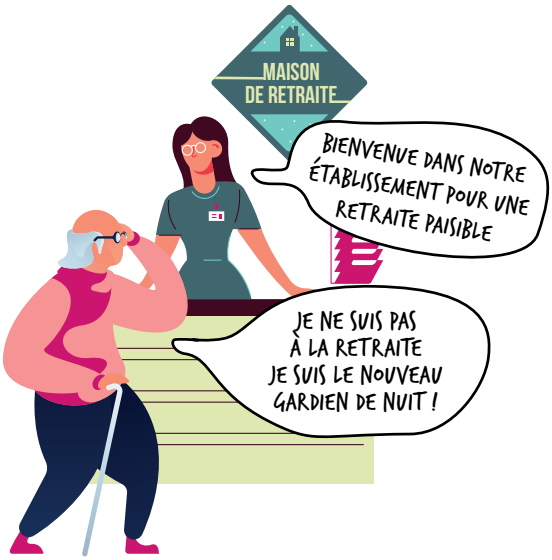

Sur ce sujet, une législation existe, qu'il convient de connaître, au moins dans ses grandes lignes, pour éviter de se faire **spolier... légalement.**
Nous ne pouvons, ici, viser à l'exhaustivité. Avec au moins 32 régimes de retraites (qui ont leurs raisons d'être) et, en chacun d'eux, nombre d'activités pour lesquelles des particularités sont prises en compte, le nombre de cas de cumul est très important.
Cet article ne recense donc que les plus courants.
En cas de difficultés pour définir les règles afférentes à un cas précis, vous pouvez vous adresser aux militants de Force Ouvrière Communication.

RÈGLE GÉNÉRALE (qui souffre néanmoins quelques exceptions)

Pour pouvoir cumuler une retraite et un revenu d'activité, il y a une condition impérative : avoir liquidé toutes ses retraites, y compris celles des régimes complémentaires.

DEUX possibilités sont offertes :

I. LE CUMUL INTÉGRAL[1]

Comme son nom l'indique, il permet de cumuler **intégralement** les pensions de retraite (de base et complémentaires), avec des revenus professionnels.
Aucune durée de cotisation n'est/ne sera exigée, pour les salariés du privé, lorsqu'est/sera atteint l'âge de 67 ans. Il en va de même pour les fonctionnaires nés à partir de 1958 (la mesure est accordée un peu plus tôt pour ceux nés avant) !

PAR CONTRE,
Dans le privé comme le public, pour tous ceux nés à partir de 1955, il faut, à ce jour, avoir au moins 62 ans et remplir les conditions de durée d'assurance ouvrant droit à une pension de retraite de base, à taux plein, du régime général.

Exemples :

Année de naissance	Durée d'assurance retraite*
1955	166 trimestres (41 ans et 6 mois)
1958	167 trimestres (41 ans et 9 mois)
1961	168 trimestres (42 ans)
1964	169 trimestres (42 ans et 3 mois)
1973 et suivantes	172 trimestres (43 ans)

** Cotisations versées pendant la vie active dans tous les régimes de retraite obligatoires confondus (régime général salarié, indépendant, libéral, agricole, fonction publique, etc.).*

Dans le public, les titulaires d'une pension de retraite pour invalidité ne sont pas assujettis à ces exigences. Les conditions ci-dessus remplies, il est permis de reprendre une activité, **où que ce soit, immédiatement.**

II. SI ELLES NE LE SONT PAS, IL RESTE L'OPPORTUNITÉ D'AVOIR RECOURS, POUR LES :

- **Fonctionnaires,** au cumul emploi-retraite plafonné
- **Salariés du privé,** au cumul emploi-retraite partiel

Pour les deux situations, les règles sont un peu plus complexes.

1. Cumul emploi-retraite plafonné (secteur public)

2 cas sont à considérer :

- Départ à la retraite avant 2015 ;

Le montant de pension de retraite **de base** est **intégralement** cumulé avec les revenus d'une activité, qu'elle soit publique ou privée ;

- Départ à la retraite en 2015 et après ;

Le montant du cumul ne doit pas excéder le tiers du montant annuel brut de la pension, augmenté de 7 123,57 €.

ATTENTION, si les revenus d'activité dépassent le plafond autorisé, **l'excédent est déduit de la pension.**

Exemple :

Montant annuel brut de la pension de base	Tiers de ce montant (15 000 : 3)	Ajout de la somme de référence
15 000,00 €	5 000,00 €	7 123,57 €
MONTANT MAXIMAL DE CUMUL AUTORISÉ		**12 123,57 €**

2. Cumul emploi-retraite partiel (secteur privé)

La somme de 98,25 % du salaire mensuel brut et des montants bruts des pensions de retraite de base et complémentaires ne doit pas dépasser les montants suivants :

- 160 % du SMIC (2 487,33 € brut par mois en 2021) ;

  ou

- La moyenne des salaires perçus au cours des 3 derniers mois d'activité avant l'admission en retraite.

C'est le plafond le plus avantageux qui est retenu.

IMPORTANT, si la somme : (98,25 % du salaire mensuel brut) + (montants bruts des pensions) ne respecte pas l'un de ces plafonds, **la pension de retraite de base est réduite du montant du dépassement.**

Exemple (les montants sont en « brut ») :
Un retraité reçoit une pension de retraite de base du régime général de 1 300 € et une pension de retraite complémentaire de 600 €. Si, par hypothèse, son salaire d'activité est de 800 €, on arrive à un total de 2 700 €.

En imaginant que la moyenne de ses 3 derniers salaires est 2 100 €, le plafond autorisé choisi pour le calcul sera celui s'appuyant sur le SMIC, moins pénalisant que l'autre:

Revenu d'activité (800 €) affecté du pourcentage réglementaire (98,25 %)	786,00 €
Pension de retraite de base du régime général	1 300,00 €
Pension de retraite complémentaire	600,00 €
Montant total des revenus	*2 686,00 €*
160 % du SMIC (en 2021)	2 487,33 €
SOMME RETENUE SUR LA PENSION DE BASE	**198,67 €**

En cas de reprise d'activité salariée **chez le dernier employeur**, le cumul emploi-retraite ne sera possible que 6 mois après la cessation d'activité chez lui et l'admission en retraite.
Sinon, le versement de la pension de retraite de base sera suspendu entre le 1er jour du mois de reprise d'activité et le dernier jour du mois de cessation d'activité ou le dernier jour du 6e mois suivant le départ en retraite.

ACQUISITION DE NOUVEAUX DROITS

Il faut distinguer 2 situations, selon la date de départ à la retraite :

I. AVANT 2015

Secteur public ou privé

Les cotisations vieillesse versées dans le cadre de la nouvelle activité professionnelle permettent d'acquérir de nouveaux droits à la retraite ***si elles sont versées à une caisse qui ne verse pas déjà, au retraité concerné, une pension de retraite de base ;***

II. APRÈS 2015

1. Fonctionnaires

Les cotisations vieillesse versées dans le cadre de la nouvelle activité professionnelle **ne permettent pas** de bénéficier de nouveaux droits à la retraite, sauf en cas d'admission à la *retraite pour invalidité*.

2. Salariés du secteur privé

Les cotisations vieillesse versées dans le cadre de la reprise d'activité **ne permettent pas** de bénéficier de nouveaux droits à la retraite sauf si l'intéressé bénéficie de la *retraite progressive*.

S'il ne peut répondre à toutes les questions, recenser tous les cas de figure, cet article met néanmoins en lumière 2 iniquités majeures qui frappent les retraités français. Nos dirigeants ont beau essayer, à l'aide des médias serviles, de les vouer à la vindicte populaire au prétexte qu'ils sont des nantis privilégiés, égoïstes et repliés sur leurs acquis, il n'en demeure pas moins que :

- **Au 21ème siècle, des gens qui ont travaillé dur toute leur vie sont obligés, bien que fatigués, souffrant parfois de pathologies invalidantes, de se remettre au travail pour qu'eux même et ceux, ascendants ou descendants, qu'ils sont de plus en plus souvent obligés de soutenir, puissent vivre dignement ;**
- **S'ils ne prennent pas garde aux textes de lois, écrits dans un langage abscons bien conçu pour ne pas être compris, ils se font voler, par prélèvement sur leur pension, une partie des sommes si péniblement gagnées.**

Tout cela conforte ce qu'à Force Ouvrière nous ne cessons de marteler :

AUCUN CADEAU NE NOUS EST, NE NOUS SERA ACCORDÉ !

SEUL LE COMBAT SYNDICAL, SOUS TOUTES SES FORMES, MENÉ CONJOINTEMENT PAR LES ACTIFS ET LES RETRAITÉS, PEUT NOUS PERMETTRE DE PRÉSERVER NOS DROITS ET D'AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE VIE !

ENSEMBLE, NOUS DEVONS CONTINUER À SOUTENIR LES ACTIONS DE FORCE OUVRIÈRE QUI VONT, TOUTES, DANS CE SENS.

Pierre FILLAUD, Raymond DENOYELLE

[1]Sous certaines conditions, notamment de plafond de revenus, il est possible de cumuler intégralement la pension de retraite de base avec les revenus des activités suivantes :

- Activité artistique en général,
- Activités juridictionnelles ou assimilées,
- Mandat d'élu local ou de membre des conseils d'administration et des diverses commissions.

Pour en savoir plus et connaître la liste exhaustive de ces exceptions, il est possible de consulter les sites :

- des retraites des fonctionnaires de l'État
  Service des retraites de l'État (SRE) - Ministère chargé des finances publiques
- de la CNRACL
  Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- Officiel de l'administration française
  service-public.fr

CARTES, CHÈQUES BANCAIRES : FRAUDES EN HAUSSE

Les débits frauduleux sont en augmentation. Comme les banques tardent parfois à rembourser leurs clients, il convient d'être vigilant !
Pour 2020, les détournements s'élèvent à 1,28 milliard d'euros, soit une augmentation de 8,4 % par rapport à 2019.
L'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement (OSPM) indique que, si en raison du montant élevé des opérations réalisées par les voleurs (2 438 € en moyenne), l'escroquerie au chèque demeure en tête du montant des préjudices subis, les détournements par carte bancaire poursuivent leur ascension et représentent toujours une écrasante majorité (97 %) du nombre de transactions frauduleuses. En 2020, ce sont 473 millions d'euros qui ont ainsi été dérobés (+ 0,6 % en un an).
L'Observatoire précise que la fraude sur carte bancaire reste largement concentrée sur les paiements sur Internet (plus des deux tiers) alors qu'ils ne comptent que pour 22 % des transactions. En clair, le vol de numéros de cartes en ligne (hameçonnage) puis leur réutilisation pour des achats sur internet constitue le mode d'action préféré des escrocs. Les pirates se servent également de logiciels malveillants qu'ils dissimulent sur les ordinateurs ou les Smartphones des victimes. Bilan : le nombre de cartes françaises touchées progresse constamment.
Il faut savoir que 30 % des victimes sont accusées de négligence par les banques. Alors qu'ils sont aujourd'hui 80 % à avoir activé la double authentification, les établissements bancaires appliquent ainsi la double peine aux consommateurs floués.
Pour éviter, autant que faire se peut, ce type de désagrément, il faut faire preuve de la plus grande circonspection, les escrocs ayant coutume de se faire passer pour de grands noms du e-commerce ou de la finance.

SANTÉ ET ALIMENTATION

UNE TROP FORTE EXPOSITION AUX MÉTAUX

Mercure, arsenic, cadmium, chrome, cuivre, nickel... : les Français sont riches en métaux... dans leur organisme ! Selon Santé Publique France (S.P.F), la totalité de la population hexagonale en est imprégnée, **à des niveaux parfois supérieurs aux limites tolérables**, ce qui peut entraîner des effets cancérogènes, neurotoxiques, rénaux, cardiovasculaires...

Ces résultats alarmants proviennent de l'étude nationale « Estéban », menée en 2016-2017, pour laquelle **27 métaux ont été recherchés sur un échantillon représentatif de 1 104 enfants et 2 503 adultes**. Les quantités d'arsenic, de cadmium et de chrome, sont largement supérieures à celles détectées lors de la précédente enquête (2006-2007). L'augmentation est telle que S.P.F appelle à « *diminuer les expositions à ces substances en agissant sur leurs sources* ». Ces molécules nous contaminent principalement via nos aliments. Ainsi, les poissons et produits de la mer contiennent du cadmium, du mercure, de l'arsenic et du chrome. Les céréales sous diverses formes (pain, viennoiseries...), du cadmium. Quant aux légumes issus de la culture biologique, ils regorgent de cuivre, (consommé à haute dose, il est nocif).

En conséquence, dans l'étude, les sujets les plus jeunes présentaient des teneurs préoccupantes en cadmium, sans doute apportées par les petits déjeuners à base de céréales dont la culture nécessite des engrais divers.
Il est également remarquable que, chez les enfants, on a relevé des taux de concentration de cuivre également plus élevés que dans les autres populations. Ce phénomène est sans doute dû au fait qu'ils mangent davantage de légumes bio pour la production desquels certains produits à base de cuivre sont autorisés.

Hommage à deux de nos plus anciens adhérents

À notre ami Jean, qui nous a quittés à l'âge de 98 ans.

C'est avec tristesse que nous avons appris, le 3 novembre dernier, la disparition de Jean BARBILLON, ancien secrétaire départemental de la section du Loir-et-Cher, adhérent FO COM depuis la création de notre fédération (FS. FO.PTT à l'époque).

Jean a été une figure de notre syndicalisme et un militant engagé dans la défense des intérêts du personnel et du service public. Il était aussi un humaniste et un défenseur passionné du syndicalisme libre et indépendant. Fort de ses convictions, il aimait affirmer l'importance du militantisme et mettre en exergue les valeurs de Force Ouvrière auprès de tous, notamment des jeunes.

En 2018, Philippe CHARRY, alors Secrétaire Général de FO COM, et Michel PESNEL lui ont remis la médaille FO, au cours d'une cérémonie, devant de jeunes militants impressionnés par son militantisme. Malgré son âge, son engagement pour le syndicalisme ne faiblissait pas. Après 75 ans d'adhésion au syndicat FORCE OUVRIÈRE, Jean restait toujours mobilisé pour combattre toutes les injustices sociales. Merci à toi, Jean, pour tout ce que tu nous as donné et apporté, pour ta générosité et ta fidélité indéfectibles à nos valeurs de solidarité. Tu resteras présent à jamais dans notre mémoire.

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès d'Yvon DESSEINE, âgé de 100 ans.

Yvon a adhéré à la création de notre Fédération en 1947 (FS.FO.PTT à l'époque). Il faisait partie de ces adhérents de la première heure partageant les valeurs de solidarité, de fraternité et d'indépendance de FORCE OUVRIÈRE. Il a terminé sa carrière postale en 1981 comme chef de division aux relations humaines de la DR PTT de Picardie. Yvon a toujours mis un point d'honneur à rencontrer les agents, se préoccuper de leur situation. Les adhérents et militants FO qui l'ont côtoyé se souviennent de ses qualités humaines, de son empathie, de sa gentillesse et de sa disponibilité. Il s'est toujours attaché à participer aux Assemblées Générales ou réunions organisées par le syndicat. À 100 ans et avec 74 ans d'adhésion à FO COM, Yvon restait toujours attentif à la situation sociale et aux difficultés recontrées par les salariés.

En octobre dernier, pour le remercier de son attachement à notre syndicat, Paul L'HOTE, ancien Secrétaire de la section FO-PTT-80, Sabrina HÉRENT, SD FO COM Somme, et Gérard ALBESSART s'étaient déplacés à l'EHPAD d'Albert où il résidait, pour lui remettre la médaille FORCE OUVRIÈRE et un petit cadeau. Ce fut une journée pleine d'émotions et d'amitié partagées avec Yvon. Merci à toi Yvon pour ta générosité et ta fidélité indéfectible à nos valeurs de solidarité.

Hommage à Hervé PEYROU

Hervé PEYROU, militant FO COM, nous a quittés brutalement à l'âge de 65 ans. Il a été, pendant de longues années, de 1991 à 2018, le trésorier départemental de la section de Corrèze. Durant ce temps, les adhérents et militants qui l'ont croisé ont apprécié sa prévenance et sa convivialité.

Il était aussi investi dans l'action mutualiste. Siégeant, depuis 33 ans, au comité de section de la Mutuelle des PTT, il était, également, trésorier de la Tutélaire des PTT. Il représentait aussi l'association FO des consommateurs dans de multiples commissions départementales. Outre son investissement syndical et mutualiste, Hervé avait une passion pour le rugby et il consacrait aussi du temps au club briviste, « le CAB ». Nous nous souviendrons d'un camarade militant, plein de gentillesse et toujours prêt à apporter son aide aux autres.

HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

- M Paul MALET (Bouches-du-Rhône)
- M Pierre CAMMAS (Côte-d'Or)
- M Francis BONNAMY (Dordogne)
- M Pierre NOGUES (Gers)
- Mme Josiane DELPY (Gironde)
- M André PENON (Isère)
- M Léon BOYER (Lozère)
- M Jean-Louis HOUDEBINE (Maine-et-Loire)
- Mme Colette LAINE (Maine-et-Loire)
- M Jean MARGUERIE (Manche)
- Mme Danielle DECOUT (Meurthe-et-Moselle)
- Mme Michèle GIEN (Nièvre)
- Mme Geneviève DELVAUX (Nord)
- M Jacques COSSART (Pas-de-Calais)
- Mme Huguette LAVERGNE (Puy-de-Dôme)
- Mme Lisette MENDIBOURE (Pyrénées-Atlantiques)
- M Guy STOEFFLER (Bas-Rhin)
- M Daniel RAY (Rhône)
- Mme Marie-Louise MARY (Paris)
- Mme Christine LEBOT (Seine-Maritime)
- M Jean LAJOUS (Seine-Maritime)
- M Yves SEUILLOT (Seine-et-Marne)
- M François GIMENO (Somme)
- M Jackie AVINENS (Vaucluse)
- M Pierre DENET (Vosges)
- Mme Michelle BALLOT (Val-d'Oise)

À LEURS FAMILLES ET À LEURS PROCHES, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE.